Canton du Valais

Familles arc-en-ciel

brochure d'information

Table des matières

Introduction	3
Préface de Pro Familia Suisse	4
Préface de l'Etat du Valais	5
Familles arc-en-ciel	6
Des familles diverses et multicolores comme un arc-en-ciel	7
Comment les enfants se développent-ils dans les familles arc-en-ciel ?	9
Nouvelle situation juridique dès juillet 2022	10
Respect pour toutes les familles	14
Comment faire concrètement ? Quelques pistes	16
Associations pour les familles arc-en-ciel : Suisse et Suisse romande	18
Littérature jeunesse	20
Témoignages - Adultes	21
Indications bibliographiques	22
Contacts	22
Remerciements	23

C'est une grande joie de voir la nouvelle édition de notre brochure d'information sur les familles arc-en-ciel diffusée dans le canton de Valais et nous remercions chaleureusement le Service cantonal de la jeunesse ainsi que le Office de l'égalité et de la famille pour leur collaboration et leur soutien.

Nous nous réjouissons particulièrement de cette édition revue et augmentée dans un contexte où les nouvelles dispositions légales sur le mariage accordent à partir du 1er juillet 2022 quasiment les mêmes droits aux familles arc-en-ciel qu'à toutes les familles. Le fait que le projet de loi ait été largement approuvé, à 64,1%, par l'électorat et à travers tous les cantons me réjouit particulièrement en tant que co-présidente de l'association créée pour soutenir la campagne en faveur du Mariage civil pour toutes et tous, et cette approbation montre aussi que les familles arc-en-ciel ont aujourd'hui trouvé leur place au cœur de notre société.

Le but de cette brochure est de présenter les familles arc-en-ciel, une configuration familiale existante parmi bien d'autres. Elle se veut, d'une part, une source d'informations fondamentales sur les familles arc-en-ciel en Suisse à destination des enseignant·e·s, des éducateurs et éducatrices ainsi que des professionnel·le·s de la santé et du social intervenant auprès de la jeunesse et des familles. D'autre part, elle est une invitation aux familles arc-en-ciel à donner davantage de visibilité à leur configuration familiale.

Nous espérons qu'elle suscitera des rencontres et des échanges enrichissants. Nous sommes à disposition pour répondre à vos demandes.

Un grand merci à toutes les personnes qui s'engagent activement en faveur de la reconnaissance de la diversité des formes familiales et qui défendent les droits de chacune de ces familles.

Association faîtière Familles arc-en-ciel
Maria von Känel, Directrice générale
Sara Bonora et Roberto Nihil, Co-président·e·s

Préface

La société et les familles évoluent et sont aujourd'hui devenues diverses. Qu'elle repose sur le mariage, le PACS ou la communauté de vie, qu'elle soit recomposée, monoparentale ou multigénérationnelle, la famille reste la clé de voûte et le fondement de notre société. Aujourd'hui, les gens acceptent beaucoup mieux les différents modes de vie possibles d'une famille moderne, et la famille arc-en-ciel en est un exemple. Pro Familia Suisse se réjouit de cette diversité. Dans une logique de cohérence, nous devons aller encore plus loin, à savoir reconnaître les droits et devoirs des familles arc-en-ciel tout comme ceux des couples mariés. C'est pourquoi le travail de l'Association faîtière Familles arc-en-ciel reste d'une importance capitale !

Philippe Gnaegi
Directeur Pro Familia Suisse

Préface

Notre société évolue constamment et s'adapte aux constructions identitaires des personnes qui la composent. Le droit des familles Arc-en-ciel en a fait de même et tout particulièrement ces dernières années. Depuis le 1er janvier 2018, les personnes de même sexe liées par un partenariat enregistré ou vivant en ménage commun ont la possibilité d'adopter l'enfant de leur partenaire.

En 2022, la loi Suisse s'adapte aux représentations familiales et donne la possibilité aux couples de même sexe de se marier, d'adopter et, pour les couples de femmes, d'avoir recours à la procréation médicalement assistée. Un pas vers l'équité dans la reconnaissance des familles et une sécurité pour les enfants.

Les droits de l'enfant sont au cœur de nos engagements, plus particulièrement du droit à connaître ses origines, et il nous semble primordial de garantir leur bien-être dans chaque projet familial. Les services en charge du suivi et du prononcé des adoptions ont pour rôle d'aiguiller les futurs parents sur tous les aspects qui entourent l'arrivée d'un enfant.

Le canton du Valais se réjouit des améliorations civiles pour les familles et souhaite contribuer au développement d'un climat bienveillant. La brochure éditée aux réalités valaisannes constitue un réel bénéfice à l'accueil et la prise en charge spécifique des familles du canton.

Service cantonal de la jeunesse, M. Christian Nanchen Chef de Service
Office de l'égalité et de la famille, M. Aymeric Dallinge Collaborateur spécialisé

Familles arc-en-ciel

Le terme de «familles arc-en-ciel» désigne les familles dont au moins l'un des parents se considère comme lesbienne, gay, bisexuel·le, trans* ou queer. Il est basé sur un modèle social de la famille qui met l'accent notamment sur la relation d'attachement et sur la volonté d'assumer des responsabilités, indépendamment du lien de parenté biologique.

Selon des estimations de spécialistes, la Suisse compte jusqu'à 30'000 enfants grandissant dans des familles arc-en-ciel. Ces enfants peuvent être issu·e·s d'une précédente relation hétérosexuelle, né·e·s au sein de couples homosexuels, adopté·e·s dans des contextes spécifiques ou recueilli·e·s dans le cadre d'une famille d'accueil. Dans le cas de parents trans*, le coming-out de ces derniers peut être antérieur ou postérieur à la fondation de la famille.

Des familles diverses et multicolores comme un arc-en-ciel

Les évolutions sociétales de ces dernières années ont fait émerger, en parallèle à la famille nucléaire, de nombreuses formes familiales diversifiées. Ce qui constitue une famille et qui en fait partie est défini par chaque famille individuellement.

Pour avoir une vie avec des enfants, les personnes homosexuelles et les couples dont au moins l'un·e des partenaires est trans choisissent différentes voies. Suite à l'ouverture du mariage aux couples de même sexe, les couples de femmes mariés ont depuis le 1er juillet 2022 accès au don de sperme encadré par la loi en Suisse. Pour les couples de femmes, les banques de spermes à l'étranger restent toutefois également une option envisageable. Il y a aussi des couples qui cherchent dans leur entourage un homme qui pourrait convenir pour un don de sperme privé, d'autres s'associent à un homme pour former une famille triparentale. La pluriparentalité peut aussi être un choix volontaire impliquant trois adultes ou plus. Un homme gay célibataire peut aussi fonder une famille avec une femme lesbienne célibataire. Certains couples recueillent des enfants dans le cadre d'un placement familial, d'autres fondent une famille avec un couple du sexe opposé. Depuis le 1er juillet 2022, les couples mariés de même sexe ont en Suisse aussi la possibilité d'adopter un·e enfant conjointement. Certaines familles sont nées grâce à l'adoption ou au recours à une mère porteuse à l'étranger. Les couples de même sexe dont l'un·e des partenaires est trans peuvent même être les parents biologiques de leurs enfants.

Lesbiennes, gay, bi, trans* ou queer

Comment les enfants se développent-ils dans les familles arc-en-ciel ?

Le développement des enfants grandissant auprès d'un couple de même sexe est étudié depuis 40 ans. Le résultat: les enfants de familles arc-en-ciel se développent aussi bien que ceux des familles dites traditionnelles. Ce qui est déterminant pour le bien-être des enfants, c'est la qualité de la relation et le climat familial, et non l'orientation sexuelle des parents. La condition primordiale est la disponibilité d'une personne référente constante apportant à l'enfant chaleur humaine et réconfort, créant un entourage social viable et le soutenant dans son développement individuel. Dans un tel contexte, il importe peu, pour le bien-être de l'enfant, qu'il grandisse dans une famille où les parents sont de sexe opposé, dans une famille monoparentale ou dans une famille arc-en-ciel.

La publication suivante dresse un état des lieux de la recherche: Nay, Yv E. (2021). Tour d'horizon critique de la recherche sur les familles « arc-en-ciel ». P. 1-14. https://zhaw.academia.edu/YvENay

Vous trouverez cette publication et bien d'autres sur le site Internet de l'Association faîtière Familles arc-en-ciel (www.regenbogenfamilien.ch > thème > faits)

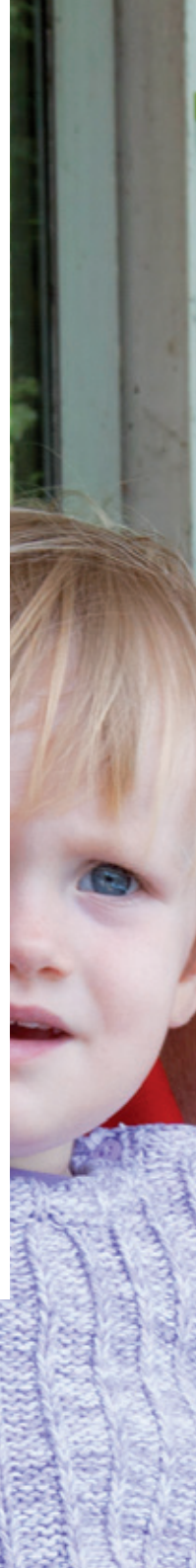

Les enfants arc-en-ciel se développent tout aussi bien

Une nouvelle situation juridique dès juillet 2022

L'Association faîtière Familles arc-en-ciel œuvre depuis 2010 activement pour la reconnaissance sociale et juridique des familles arc-en-ciel. Grâce au travail réalisé par l'Association, au soutien fourni par diverses organisations familiales, LGBTQ* et de défense des droits humains et à l'approbation par le Conseil fédéral et le Parlement, la proposition pour le Mariage civil pour toutes et tous a été acceptée à 64,1% lors de la votation populaire du 26 septembre 2021 et de plus plébiscitée par tous les cantons. Pour les familles arc-en-ciel, c'est un immense soulagement et une grande joie.

Depuis janvier 2018, il est possible pour un·e enfant élevé·e en Suisse au sein d'une famille arc-en-ciel d'avoir deux parents légaux de même sexe (deux mamans ou deux papas). Et depuis juillet 2022, il est également possible en Suisse pour les couples mariés de même sexe d'adopter des enfants. De plus, pour l'enfant issu·e d'un don de sperme réalisé via une banque de sperme en Suisse, les deux parents sont reconnus comme parents légaux dès sa naissance.

Deux parents légaux de même sexe, c'est possible!

La solution juridique retenue: l'adoption de l'enfant du/de la partenaire

Lors de la révision du droit de l'adoption figurant dans le Code civil, qui règle la question de l'adoption dans son ensemble, l'adoption de l'enfant du conjoint a notamment été ouverte aux couples de même sexe. Une disposition existant depuis longtemps mais jusque-là réservée aux couples hétérosexuels mariés a ainsi été élargie aux couples homosexuels: l'« adoption de l'enfant du conjoint ou du partenaire » (art. 264c). Ce mode d'adoption « intrafamiliale » – qui amène le plus souvent des beaux-pères à adopter les enfants de leurs épouses – représente une part importante de l'ensemble des adoptions en Suisse (environ la moitié d'entre elles ces dernières années).

Les couples de même sexe ont la possibilité, dès lors qu'ils sont mariés, liés par un partenariat enregistré ou forment de fait une communauté de vie, d'adopter l'enfant biologique de leur partenaire (ou encore l'enfant que celui/celle-ci a adopté en tant que personne seule).

À partir du moment où l'adoption est effective, une famille avec deux mamans ou deux papas a exactement les mêmes droits et devoirs envers ses enfants qu'une famille hétéroparentale: notamment l'autorité parentale conjointe et l'obligation d'entretien. En cas de séparation, chacun des parents à un devoir d'entretien et conserve en principe l'autorité parentale conjointe. Le tribunal règle les droits et obligations des parents, notamment la garde, les relations personnelles et les questions d'entretien, tenant compte, le cas échéant, de l'accord entre les parents. En cas de décès, le droit à une rente d'orphelin·e et le droit successoral s'appliquent.

Dès que l'adoption est effective, la personne adoptante est inscrite comme parent de l'enfant dans les registres de l'état civil suisse. Pour en justifier, il est possible de commander de nouveaux documents d'état civil sur lesquels les deux partenaires sont mentionné·es comme parents de l'enfant, comme par exemple un acte de naissance, un certificat de partenariat des parents sur lequel figurent les enfants (formulaire 7.12.1), etc. Les formulaires officiels accompagnant la vie de l'enfant (garderie, école, parascolaire, institutions médicales, etc.) devront donc à l'avenir tenir compte de cette nouvelle configuration familiale reconnue par la loi.

L'Association faîtière Familles arc-en-ciel informe, conseille et soutient les familles dans leur démarche d'adoption.

Pour pouvoir adopter l'enfant du partenaire

Les conditions requises sont les suivantes:

- Avoir **fait ménage commun** – comme concubin·ne ou en étant lié par une union légale (partenariat enregistré ou mariage) – durant au minimum **trois ans.**
- Avoir **fourni des soins et pourvu à l'éducation de l'enfant durant un an au moins** au moment de la demande.
- **Avoir requis le consentement de l'enfant capable de discernement** (soit dès 14 ans env.).
- **La différence d'âge entre l'enfant et l'adoptant·e** ne doit pas être inférieure à 16 ans, elle ne doit pas non plus être supérieure à 45 ans (avec possibilité de dérogation si «le bien de l'enfant le commande», ce qui est le cas quand l'enfant est élevé depuis de nombreuses années par le parent adoptant).

La demande d'adoption de l'enfant du partenaire peut se faire dans les deux cas de figures suivants:

- **Filiation unique: un seul parent légal** (biologique ou adoptif), **l'autre parent étant inconnu**
  Cette configuration concerne tout particulièrement les familles arc-en-ciel dont les enfants ont été conçus grâce à un don de gamètes. En ce cas, l'adoption de l'enfant du partenaire permet de consolider la situation juridique de l'enfant qui, au lieu d'avoir un seul parent légal, peut ainsi en avoir deux.
- **Double filiation initiale: un père et une mère**
  Une demande d'adoption de l'enfant du partenaire peut également être déposée si l'un des deux parents biologiques, ou adoptifs, est décédé, mais aussi – dans certains contextes particuliers et à certaines conditions (consentement du parent qui renonce à sa filiation légale) – lorsqu'il est encore en vie. Il est probable qu'à l'avenir, comme par le passé, ce cas de figure concerne essentiellement les familles hétéroparentales, mais le droit s'applique aussi aux familles homoparentales.
- **Il n'est par contre pas possible d'avoir plus de deux parents légaux**
  Pour les familles homoparentales recomposées comme dans les cas de coparentalités (par ex. deux pères et une mère, deux mères et pères, ...), les nouvelles dispositions juridiques n'offrent pas de possibilité permettant à tous les parents assurant de fait l'entretien et l'éducation des enfants d'avoir le statut de parent légal: sur le plan juridique, il ne peut y avoir que deux parents légaux et pas davantage.

Dans le canton du Valais

La demande d'adoption de l'enfant du partenaire doit être adressé au Service de la population et des migrations. La procédure d'évaluation sera ensuite réalisée par l'Office pour la protection de l'enfant et c'est sur la base de celle-ci et des pièces du dossier que le Département de la sécurité, des institutions et du sport pourra prononcer l'adoption au terme de la procédure.

Des problèmes subsistent

Même avec l'ouverture du mariage aux couples de même sexe, des inégalités juridiques persistent:

- Deux parents légaux de même sexe c'est possible mais dès la naissance de l'enfant uniquement dans certaines conditions.

  Dans de nombreux pays européens, l'enfant peut avoir deux parents légaux de même sexe dès la naissance. En Suisse, même après l'entrée en vigueur du mariage civil pour toutes et tous, cette possibilité existe uniquement pour les couples de femmes mariés qui ont recours à une banque de sperme en Suisse. Les enfants des familles arc-en-ciel conçu·es grâce à un don de sperme réalisé à titre privé ou via une banque de sperme à l'étranger ou encore né·es d'une GPA à l'étranger devront attendre un à deux ans au moins (1 an de vie avec l'enfant au dépôt de la demande, à quoi s'ajoute la durée de la procédure évaluée à environ un an) avant de pouvoir bénéficier de la sécurité juridique que leur apporte le fait d'avoir deux parents légaux.
- La procréation médicalement assistée (PMA) n'est toujours pas ouverte aux personnes seules ou aux couples vivant en concubinage.

  L'insémination artificielle avec donneur (IAD) reste réservée en Suisse aux seuls couples mariés, qu'ils soient hétérosexuels ou homosexuels.

  La gestation pour autrui (GPA) – de même que le don d'ovocytes et les transferts d'embryons – sont interdits en Suisse, tant pour les couples hétérosexuels qu'homosexuels. L'interdiction porte sur les pratiques effectuées sur sol suisse, il n'est par contre pas interdit de se rendre dans un autre pays et d'y recourir à la PMA.

Parler de la diversité et la valoriser

Respect pour toutes les familles

La réalité et les spécificités des familles arc-en-ciel sont encore largement méconnues. Ces parents et enfants sont souvent confronté·e·s à la méconnaissance, à la non-représentation, à la stigmatisation, voire au dénigrement de leur schéma familial. Les enfants de familles arc-en-ciel découvrent que le modèle familial «père-mère-enfant» prévaut dans les manuels scolaires, les discussions et les médias, alors que leur propre réalité quotidienne n'est guère représentée. Pour donner de l'assurance à tous les enfants, mieux vaut donc éviter les généralisations telles que «chaque enfant a une mère et un père».

Ces enfants peuvent par ailleurs voir et entendre des situations et des propos qui, le plus souvent, ignorent ou même dénigrent leurs familles. Elles ou ils peuvent en outre subir de l'homophobie et de la transphobie par procuration c'est-à-dire être stigmatisé·e·s parce qu'elles ou ils sont associé·e·s à leurs parents homosexuels, bisexuels, trans* ou queer. Or, l'identité des jeunes enfants est étroitement liée à celle de leur famille; c'est donc elles- ou eux-mêmes qui risquent de se percevoir comme non «correct·e·s». Réagir directement face à des préjugés ou des comportements discriminatoires, c'est donner davantage d'assurance à ces enfants, les soutenir et les protéger.

Thématiser sur la famille en général permet d'aménager un environnement inclusif qui aborde la diversité familiale: familles traditionnelles, monoparentales, recomposées, arc-en-ciel, etc. Cet environnement sera ainsi plus propice à l'apprentissage de valeurs telles que le respect et l'ouverture à la diversité, et d'autant plus bénéfique aux enfants et aux familles dans leur ensemble.

Comment faire concrètement? Quelques pistes

Créer un environnement inclusif, respectueux et soutenant

- Ne pas avoir d'idées préconçues sur la structure familiale des enfants et des jeunes
- Adopter des formulations neutres et inclusives: «tes parents» au lieu de «ton papa, ta maman» y compris dans les courriers, formulaires, etc.
- Interagir de manière identique avec tous les parents prenant soin de l'enfant/du jeune, quel que soit leur statut légal
- Aborder la thématique de la diversité familiale et y intégrer explicitement les familles arc-en-ciel
- Mettre à disposition des enfants et des jeunes du matériel offrant des représentations de la diversité des familles d'aujourd'hui (livres, affiches, jeux, ...)
- Tenir compte de la diversité des familles quand des activités autour de la «fête des mères», de la «fête des pères» ou des arbres généalogiques sont mises sur pied
- Répondre aux questions des enfants, ou des autres parents, relatives aux familles arc-en-ciel et valider ce modèle familial au même titre que d'autres
- Parler en termes positifs des personnes LGBT* et ne pas invisibiliser leur existence

Intervenir

- Ne pas cautionner le langage homophobe/transphobe ordinaire, ni le banaliser: intervenir «à chaud» quand un tel langage est utilisé, puis reprendre «à froid» dans un moment de discussion
- Signifier soutien et compréhension aux enfants et aux jeunes des familles arc-en-ciel: «Je comprends que d'avoir des parents homosexuels n'est pas un problème, mais je vois que les réactions des autres – camarades ou adultes – peuvent être un problème.»
- Prévenir le harcèlement homophobe et transphobe au même titre que les autres formes de harcèlement

Adopter de telles attitudes

- Permet aux enfants et aux jeunes des familles arc-en-ciel de ne pas avoir à assumer seul·e·s l'éducation de leurs pair·e·s sur ce sujet
- Crée un climat à même de prévenir les propos blessants, les insultes et le harcèlement

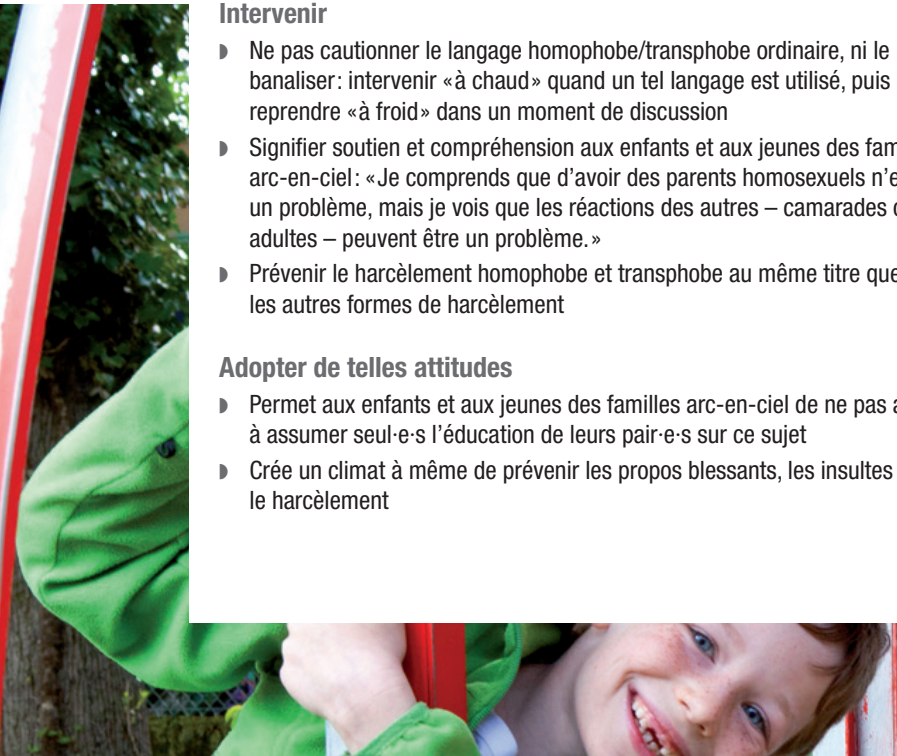

Ressources pédagogiques

Une mallette pédagogique « Familles arc-en-ciel » a été réalisée à l'intention de personnel éducatif et enseignant. Elle comprend des recommandations relatives à un accueil inclusif des familles arc-en-ciel quel que soit l'âge des enfants, ainsi que des pistes pédagogiques adaptées à des activités avec des élèves entre 4 et 10 ans; une série de ressources complémentaires (albums, brochures, posters, jeux) facilitent les initiatives du personnel enseignant et éducatif autour de la connaissance et du respect de la diversité.

Ce matériel pédagogique permet aux enseignant·e·s, ainsi qu'autres professionnel·le·s en contact avec des enfants et des jeunes, d'en savoir plus sur les réalités et particularités des familles arc-en-ciel. Il leur offre diverses possibilités d'aborder et d'illustrer la diversité des configurations familiales actuelles.

Informations, commande ou location de la mallette:
www.famillesarcenciel.ch/materiel

Recherche participative sur les familles arc-en-ciel en Valais

Financée par le Fonds national de la recherche scientifique (FNS), une recherche participative a été menée en Valais afin de cartographier les différentes dimensions de la parentalité LGBT et d'offrir des ressources pour les familles. Présentés sous forme de carte interactive, les résultats de cette recherche permettent d'avoir accès aux vécus et aux défis auxquels les familles arc-en-ciel sont confrontées au quotidien en Valais.

«Les familles arc-en-ciel en Valais: une carte interactive», HES·SO Valais Wallis 2022

Christiane Carri et Stefanie Boulila, «Cartographie des familles arc-en-ciel en Valais», REISO, Revue d'information sociale, publié le 5 décembre 2022

Promotion santé Valais – PREMIS

Promotion santé Valais a créé un « Programme de Prévention du Rejet des Minorités Sexuelles » (PREMIS) dans le but d'informer et de lutter contre les discriminations liées au genre, telles que l'homophobie et la transphobie. Le programme s'adresse principalement au milieu éducatif, de l'enseignement et de la santé.

Plan d'action et lutte contre les discriminations à l'égard des personnes LGBTIQ en Valais

En janvier 2022, le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC) a adopté un plan d'action en matière de promotion de la santé et de prévention des discriminations à l'égard des personnes LGBTIQ. Dans ce cadre, un nouveau poste dédié à la thématique LGBTIQ a été créé à l'Office cantonal de l'égalité et de la famille (OCEF) qui s'est vu confier la mission de coordonner la mise en œuvre du plan d'action en réunissant les différents partenaires du terrain.

Associations pour les familles arc-en-ciel

AU NIVEAU NATIONAL

Association faîtière Familles arc-en-ciel

Depuis 2010, l'Association faîtière Familles arc-en-ciel relaie les préoccupations et défend les intérêts des familles arc-en-ciel en Suisse et se veut l'interlocutrice des autorités, des pouvoirs politiques et du grand public. L'association promeut l'égalité sociale et juridique des familles arc-en-ciel et travaille à faire reconnaître celles-ci comme l'une des nombreuses configurations familiales possibles.
L'Association faîtière Familles arc-en-ciel offre des conseils, organise des ateliers ainsi que des séances d'information sur le thème des familles arc-en-ciel.
A l'occasion de l'*International Family Equality Day* (IFED), l'Association faîtière Familles arc-en-ciel organise chaque année – en collaboration avec le réseau des *Rainbow Cities* – une journée de fête en faveur de la reconnaissance des Familles arc-en-ciel dans plusieurs villes de Suisse. Le Conseil de l'Europe reconnaît l'IFED comme un important outil de lutte contre l'homophobie et la transphobie et en faveur de la promotion d'une société tolérante et inclusive.
Nous nous tenons à votre disposition pour un échange personnel.
Vous trouverez davantage d'informations sur le thème des familles arc-en-ciel sur notre site web :

www.famillesarcenciel.ch | info@famillesarcenciel.ch

AU NIVEAU ROMAND

Valais: L'association Alpagai – Le groupe familles arc-en-ciel

Ce groupe voit le jour au sein de l'association Alpagai afin de proposer un lieu d'information et d'échange pour les familles arc-en-ciel déjà existantes ou en voie de le devenir ou toutes personnes touchées de près ou de loin par la thématique des familles arc-en-ciel (proches, enseignant·e·s, etc. …).

Dans ce cadre nous souhaitons mettre en place des moments de partage, d'échanges amicaux et bienveillants ouverts à toutes et tous, mais également un espace sécure au sein du local Alpagai pour accueillir toutes personnes ou famille en quête de réponse ou d'aide diverse sur cette thématique.

Quelques activités et sorties seront annoncées tout au long de l'année au travers d'évènements sur les comptes facebook et instagram de l'association alors gardez l'œil ouvert !

www.alpagai.ch/services/groupe-familles

Association Familles arc-en-ciel – Suisse romande

L'association faîtière Familles arc-en-ciel assure des sensibilisations ou des formations continues à l'intention des diverses catégories de professionnel·le·s appelé·e·s à être en contact avec des parents ou des enfants de familles arc-en-ciel (petite enfance, santé social, école).

Contact : info@famillesarcenciel.ch

Pour les parents ainsi que les personnes LGBTIQ qui souhaitent avoir des enfants, une permanence collective « Parentalités arc-en-ciel » a lieu en début de soirée tous les premiers mardis du mois, en présentiel, à Lausanne ou par zoom pour les personnes qui habitent plus loin.

Les dates sont annoncées sous la rubrique « Événements » sur le site de l'association et on y trouve le formulaire d'inscription.

Contact : conseils@famillesarcenciel.ch

Une permanence téléphonique gratuite hebdomadaire est également assurée 2h par semaine les vendredis : 0800 77 22 33

Dans le canton de Vaud, des rencontres conviviales – annoncées sur le site sous la rubrique « Événements » – sont régulièrement organisées pour les familles et futures familles.

Contact : vaud@famillesarcenciel.ch

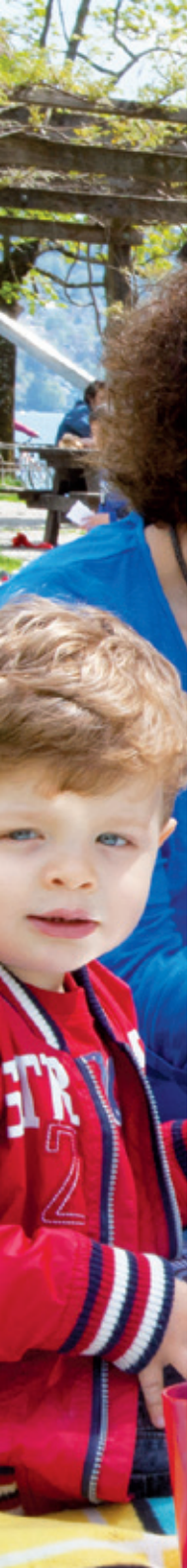

Littérature jeunesse (liste non exhaustive)

Diversité des familles

- ***Toutes les familles de mon village,*** O. Célier, Th. Piet, A. Caladin, Petit Kiwi, 2021, Dès 3 ans.
- ***Un air de familles,*** B. Boutignon, Tom'Poche, 2019. Dès 3 ans.
- ***Familles du monde,*** S. Henn, Circonflexe, 2020, Dès 3 ans.
- ***J'apprends les familles,*** Hachette livre-Deux coqs d'or, 2020. Dès 3 ans.
- ***Camille veut une nouvelle famille,*** Y. Walcker, M. Rigaudie, Auzou, 2022. Dès 3 ans.
- ***Comment on fait les bébés ?,*** I. Jameson, M. Legrand, Les 400 coups, 2019. Dès 3 ans.
- ***Familles,*** P. Hegarty, R. Wheateroft, Père Castor, 2017. Dès 3 ans.
- ***Mon livre de la famille,*** F. Brooks, Usborne, 2018, Dès 5 ans.
- ***Et toi, ta Famille, Ch. Bellière,*** I. de Haes, Alice Jeunesse, Dès 2021, Dès 5 ans.
- ***Une famille, c'est une famille,*** S. O'Leary, Q. Leng, Scholastic, 2018, Dès 5 ans.
- ***Mais … comment naissent les parents ?*** J. Regnaud, A. Picault, Magnard jeunesse, 2014. Dès 5 ans.
- ***La famille dans tous ses états,*** Al. Maxeiner, A. Kuhl, La joie de lire, 2017. Dès 6 ans.

Deux mamans

- ***Dès potron-minet,*** Lawrence Schimel & Elīna Brasliņa 2021. Dés 2 ans. https://www.regenbogenfamilien.ch/fr/albums-jeunesse/
- ***La fête des deux mamans,*** I. Chabbert et C. Loueslati, Les petits pas de Joannis, 2010. Dès 3 ans.
- ***Ulysse et Alice,*** A. Bertouille et M.-C. Favreau, Remue-ménage, 2006. Dès 3 ans.
- ***Le safari de Zak,*** Ch. Tyner, Ciaee, 2015. Dès 3 ans.
- ***Mes deux mamans à moi,*** B. Marleau, Boomerang, 2020. Dès 4 ans.
- ***Princesse Pimprenelle se marie,*** B. Minne, T. Chielens, Cotcotcot éditions, 2020. Dès 4 ans.
- ***Mes deux mamans,*** B. Grenn & A. Zobel, Talents Hauts, 2020. Dès 4 ans.
- ***Ulysse, alias Easy Loup Galop,*** A. Bertouille et M.-C. Favreau, Remue-ménage, 2012. Dès 9 ans.
- ***Frangine,*** M. Brunet, Sarbacane, 2013. Dès 14 ans.

Deux papas

- ***C'est plus l'heure de jouer,*** Lawrence Schimel & Elīna Brasliņa 2021. Dés 2 ans. https://www.regenbogenfamilien.ch/fr/albums-jeunesse/
- ***Mes papas, la princesse et la fée,*** Y Ortega, CH. Ponche, 2021. Dès 2 ans.
- ***Mes deux papas,*** J Parachini-Deny, M Béal, Tom'poche, 2015. Dès 4 ans.
- ***Tango a deux papas et pourquoi pas ?,*** B. Boutignon, Le Baron perché, 2010. Dès 4 ans.
- ***Papamax & Papalou,*** M. Perrault-Archambault, S van Hertem, Alice Jeunesse, 2022. Dès 4 ans.

- ***La petite fille qui avait deux papas,*** M. Elliott, Circonflexe, 2019. Dès 4 ans.
- ***J'ai deux papas qui s'aiment,*** M. David, Hatier, 2007. Dès 8 ans.
- ***Une année chez les Stevenson,*** D. Alison Levy, Milan, 2018. Dès 10 ans.
- ***Le dernier qui sort éteint la lumière,*** S. Boulerice, Québec Amérique, 2019. Dès 14 ans.

Famille homoparentale recomposée

- ***Marius,*** L. Aloui et S. Poulin, L'Atelier du Poisson Soluble, 2001. Dès 6 ans.
- ***Le jour où Papa s'est remarié,*** Th. Lenain, TH. Portal, Nathan, 2017. Dès 6 ans.
- ***L'amoureux de Papa,*** I. Chabert, L Quentric, Kilowatt, 2017. Dès 8 ans.
- ***Annie a deux mamans,*** D. Paquette, Bouton d'or acadie, 2003. Dès 10 ans.
- ***L'été où papa est devenu gay,*** E. Lund Eriksen, Thierry Magnier, 2014. Dès 15 ans.
- ***Mariez-vous !,*** A. Germain, Court Mé-trage, Oskar éditeur, 2014, Dès 15 ans.

Famille élargie

- ***Le camping-car de mon Papy,*** H. Woodgate, Kimane, 2021. Dès 4 ans.
- ***Le mari de mon frère,*** G. Tangame, Editions Akata, série manga en 4 tomes, 2014. Dès 12 ans.
- **Trans parente,** E. Poulet-Reney, Oskar, 2022. Dès 14 ans.

Témoignages - Adultes

Romans graphiques (BD)

- ***S'il suffisait qu'on s'aime. Chroniques des années « PMA pour toutes »,*** D & J Guillot, Steinkis, 2022.
- ***De l'intérieur. Deux femmes, un quinquennat, un bébé,*** D. Adam, F. Buchet, Delcourt/ Mirages, 2022.
- ***Fils & Pères,*** A. Bertrand, La Boîte à Bulles, 2022.
- ***Dieu n'aime pas Papa, D. Mourier,*** C. Moog, 2016.

Capsules Vidéos - Suisse

L'association faîtière familles arc-en-ciel a réalisé en 2022 5 portraits vidéo d'une dizaine de minutes de familles arc-en-ciel vivant dans différents cantons de Suisse, ces portraits donnent un aperçu de la diversité des constellations au sein des familles arc-en-ciel : www.famillesarcenciel.ch/ressources/vidéos.

- ***Luis – A chacun sa famille,*** SantéPsy.ch, Santé mentale & Parentalités, 2019.

Podcasts Suisse

- ***Deux femmes, un donneur :*** dans les dédales de la FIV, Par Célia Héron et Virginie Nussbaum, Brise-Glace – Le Temps, saison 3, Jeudi 27 août 2020
- ***Après 13 ans de mariage, refaire sa vie avec une femme,*** Par Célia Héron et Virginie Nussbaum, Brise-Glace – Le Temps, saisons 3, Jeudi 17 décembre 2020.
- ***Une pluie de paillettes,*** par 2loutres, ArteRadio, audioblog, 13 avril 2021.
- ***Maman, t'as pas raté l'avion,*** Episode 7 du Voyage au Gouinistan, par Christine Gonzalez et Aurélie Cuttat, RTS, 30 mai 2022.

Témoignages vidéos – France

- ***Parentalités LGBT, Emil, chez Papapaou.***

Podcasts France

- ***L'autre mère – J'adopte mon enfant,*** Un documentaire de Mathilde Guermonprez, Arte Radio, 11 octobre 2017, Prix Longueur d'ondes 2018.
- ***Les enfants vont bien,*** par Constance, 4 saisons.
- ***Quouïr, Saison 2 – Homoparentalité,*** série de Rozenn Le Carboulec, produite par Nouvelles Écoutes.

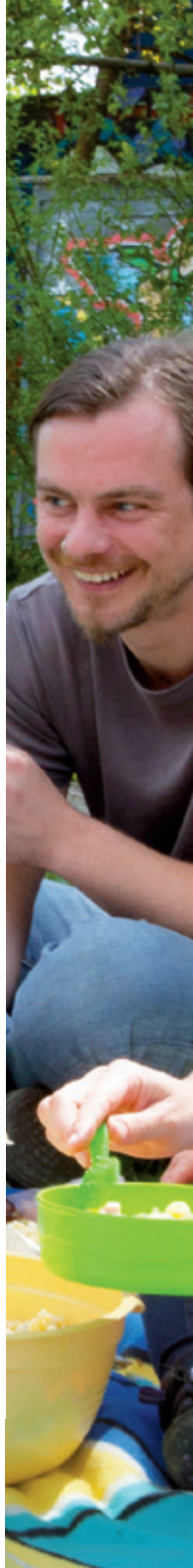

Indications bibliographiques

Pour en savoir davantage …

- Reconnaître et soutenir les compétences des familles dans toute leur diversité
  Pistes pour un accueil inclusif, ActualitéSociale | Janvier 2023,
  Texte: Maria von Känel
  www.famillesarcenciel.ch/publications
- Les familles arc-en-ciel en Valais: une carte interactive
  Copyright: Haute Ecole et Ecole Supérieure de Travail Social, HES·SO Valais Wallis, 2022
  Direction de projet: Dr. Stefanie Boulila, Haute Ecole Luzern – Travail Social
  Dr. Christiane Carri, HES·SO Valais – Ecole Supérieure de Travail Social
  www.hevs.ch/media/document/20/arcenciel-interactif.pdf
- Mariage pour toutes et tous: ce qui change dans l'accompagnement des couples de femmes | 11/2022 Obstetrica
  Texte: Catherine Fussinger et Eva Kaderli
  www.famillesarcenciel.ch/publications
- Synthèse et perspectives de la conférence nationale des familles arc-en-ciel 2021
  juin 2021
  Écrit par Dr. Stefanie Claudine Boulila
  www.famillesarcenciel.ch/publications
- Que dit la science sur les familles « arc-en-ciel »? Tour d'horizon de la recherche
  Autor_in: Dr. Yv E. Nay, ZHAW, Departement Soziale Arbeit, yv.nay@zhaw.ch
  Version Juin 2021
  www.famillesarcenciel.ch/faits

Contacts

- **Association faîtière Familles arc-en-ciel**
  Interlocutrice nationale sur les questions en lien avec les familles arc-en-ciel.
  www.famillesarcenciel.ch
- **Association Familles arc-en-ciel – Vaud**
  Interlocutrice vaudoise pour les questions en lien avec les familles arc-en-ciel.
  Mail: vaud@famillesarcenciel.ch
- **Alpagai**
  Interlocutrice valais pour les questions en lien avec les familles arc-en-ciel.
  Mail: info@alpagai.ch
- **L'Office cantonal de l'égalité et de la famille**
  egalite-famille.ch, ocef-kagf@admin.vs.ch, +41 27 606 21 20
- **PREMIS** Premis.info, info@psvalais.ch, +41 27 329 04 23
- **NELFA** (Network of European LGBTIQ* Families Associations)
  Réseau européen des associations de familles LGBTIQ* pour la reconnaissance juridique et sociale des familles arc-en-ciel au niveau européen. www.nelfa.org

- **International Family Equality Day**
  La journée internationale pour l'égalité des familles, créée pour la reconnaissance de la diversité familiale. www.internationalfamilyequalityday.org
- **Rainbow Cities Network**
  Un réseau de villes internationales soucieuses de développer des politiques LGBTI.
  www.rainbowcities.com
- **Fédération valaisanne des centres SIPE**
  Les centres SIPE sont reconnus par le canton du Valais et remplissent des mandats cantonaux dans les domaines suivants: santé sexuelle, grossesse et périnatalité, consultation de couple et éducation en santé sexuelle. www.sipe-vs.ch
- **Fondation Agnodice**
  Agnodice accueille des enfants et adolescent·e·s transgenres ou en questionnement de moins de 16 ans, leurs parents et leurs proches et met sur pied des formation pour les professionnel·le·s appelé·e·s à travailler avec les personnes trans* (jeunes et adultes). www.agnodice.ch
- **Pro Familia Suisse**
  Association indépendante, Pro Familia Suisse a pour but de soutenir et promouvoir une politique familiale cohérente, plurielle et équitable dans le Suisse;
  elle travaille en réseau avec différents partenaires dont l'Association faitière. Familles arc-en-ciel. www.profamilia.ch

Remerciements

Nous remercions la photographe Judith Schönenberger pour ses superbes photos, ainsi que toutes les familles qui ont accepté de figurer sur celles-ci.

Nous remercions également les membres actives de l'Association faîtière des familles arc-en-ciel qui ont réalisé la version initiale alémanique de la brochure – Bettina Aremu, Martina von Känel, Fabienne Schnyder et Nadine Riedrich – ainsi qu'à celles qui ont œuvré aux différentes mises à jour de la version française, en particulier Chatty Ecoffey, Delphine Roux, Catherine Fussinger et Maria von Kaenel.

Nos remerciements s'adressent aussi à toutes les personnes qui s'engagent activement pour la reconnaissance de la diversité des formes familiales au sein de la société ainsi que pour l'octroi de droits à chacune de ces familles.

Vous pouvez commander gratuitement des exemplaires supplémentaires de la brochure en envoyant un mail à: info@famillesarcenciel.ch

© Association faîtière Familles arc-en-ciel, décembre 2022
(nouvelle éd, revue et augmentée).

Tous droits réservés.

Toute reproduction est strictement interdite sauf autorisation ou mention du copyright.

regenbogenfamilien
familles arc-en-ciel
famiglie arcobaleno
famiglias d'artg

Avec le soutien du

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS